



Informations de base	
2017/2681(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la Zambie, en particulier le cas de Hakainde Hichilema Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Zambie	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/05/2017	Décision du Parlement	T8-0218/2017	Résumé
18/05/2017	Résultat du vote au parlement		
18/05/2017	Débat en plénière		
18/05/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2681(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0361/2017	17/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0363/2017	17/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0365/2017	17/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0366/2017	17/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0368/2017	17/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0372/2017	17/05/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0218/2017	18/05/2017	Résumé

Résolution sur la Zambie, en particulier le cas de Hakainde Hichilema

2017/2681(RSP) - 18/05/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 489 voix pour, 31 voix contre et 67 abstentions, une résolution sur la Zambie, en particulier le cas de Hakainde Hichilema.

Le texte adopté en Plénière avait été présenté en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE, EFDD et la députée Barbara KAPPEL.

Les députés rappellent que la Zambie est depuis longtemps un modèle de démocratie comptant un record de 25 années de transitions pacifiques. Ils déplorent toutefois le fait que la dernière campagne électorale de 2016 ait été marquée par des heurts violents entre partisans des deux grands partis, le Front patriotique et le Parti unifié pour le développement national (UPND, parti de l'opposition).

Le 11 mai 2017, le dirigeant de l'UPND, Hakainde Hichilema, était incarcéré après une perquisition par des agents de police lourdement armés. Ce dernier était accusé d'avoir voulu attenter à la vie du Président en exercice en ayant prétendument arrêté le cortège présidentiel à Mongu le 9 avril 2017. Son parti, l'UNPD a estimé que les accusations étaient dues à des motivations politiques.

Dans ce contexte, les députés demandent qu'il soit fait preuve à tout moment d'équité, de diligence et de transparence dans l'application de la loi et tout au long de la procédure judiciaire qui porte sur Hakainde Hichilema.

Parallèlement, les députés s'inquiètent des informations faisant état de **restrictions de plus en plus importantes de la liberté d'expression et d'association dans le pays**.

Ils invitent les autorités zambiennes à ouvrir rapidement une enquête impartiale et exhaustive sur les allégations de mauvais traitements subis par M. Hichilema en prison.

Ils encouragent également tous les acteurs politiques à utiliser les voies de recours prévues par la loi pour la résolution de tout litige et à lever les restrictions à la liberté de réunion.

De manière générale, les députés insistent sur l'urgence d'un dialogue pacifique et constructif entre le Front patriotique et l'UPND pour rétablir la confiance et la stabilité politiques. Ils soutiennent l'appel au dialogue pacifique entre partis adverses lancé à l'initiative de la Conférence des évêques catholiques de Zambie.

Enfin, ils réitèrent leur **ferme opposition à la peine de mort** en toutes circonstances et sans aucune exception et invitent la Zambie à ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.